FDS004 · FAITS DE SOCIÉTÉ

L’euthanasie

En France, la question de l’euthanasie est encadrée par la loi et fait l’objet de débats éthiques et politiques depuis plusieurs décennies…

EN BREF
L'article discute de l'euthanasie en France, mettant en lumière les tensions éthiques, légales et religieuses, ainsi que l'importance des choix de fin de vie vis-à-vis des croyances bibliques.

LECTURE	RÉFÉRENCES	LIVRES CITÉS	NIVEAU
26 min	24	12	Moyen

PUBLIC	PUBLIÉE	MISE À JOUR
Intermédiaire	13/08/2025	05/06/2026

CLASSEMENT

THÈME	Euthanasie
THÈME	Société
SÉRIE	Les faits de société

PERSONNAGES
Jésus · brigand repentant

LIEUX
France

PÉRIODES
2023 · 2025

MOTS-CLÉS
euthanasie · loi Claeys-Leonetti · fin de vie · éthique

NOTIONS
euthanasie · vie après la mort

RÉFÉRENCES BIBLIQUES
Luc 23.43

SOURCE
https://schilo.org/fds004-leuthanasie/

EXPORTÉE LE
04/11/2026

DROITS
© 2026 Schilo — Tous droits réservés

SOMMAIRE

Pour plus d'informations 2
Introduction 3
Pour élargir le débat 3
La loi française sur l’euthanasie 4
Ce que prévoit la nouvelle loi 4
Procédure médicale 5
Clause de conscience 5
Que dit la Bible ? 5
L’euthanasie : entre suicide et meurtre ? 6
Assimilable au suicide ? 6
Assimilable au meurtre ? 7
Nuance : compassion et souffrance
Conclusion 7
L’acharnement thérapeutique 7
Lexique 9

RÉSUMÉ

L'article aborde la question complexe de l'euthanasie en France, en soulignant les débats éthiques et politiques qui entourent ce sujet. Actuellement, l'euthanasie active est interdite, mais la loi Claeys-Leonetti de 2016 autorise l'euthanasie passive et la sédation profonde pour accompagner la fin de vie. Le débat a été relancé en 2023 avec la Convention citoyenne sur la fin de vie, qui a recommandé une légalisation encadrée de l'aide active à mourir. En mai 2025, un projet de loi a été adopté en première lecture à l'Assemblée nationale pour permettre aux personnes gravement malades de bénéficier d'une aide à mourir, sous certaines conditions strictes. L'article explore également les implications bibliques de la mort, en mettant l'accent sur l'importance de la vie après la mort selon les enseignements du Nouveau Testament. Les Évangiles illustrent ce concept avec l'histoire du brigand repentant crucifié aux côtés de Jésus, qui présente une dernière chance de salut. L'article conclut que priver une personne de cette opportunité de salut ultime représente une responsabilité profonde.

Pour plus d'informations

Vous pouvez consulter :

- FDS000 : Les faits de société
- FDS003 : Le mariage homosexuel
- INF139 : La loi Léonetti de 2005
- INF140 : La loi Claeys-Léonetti de 2016

Introduction

En France, la question de l'euthanasie est encadrée par la loi et fait l'objet de débats éthiques et politiques depuis plusieurs décennies. Actuellement, l'euthanasie active, c'est-à-dire le fait pour un médecin de provoquer délibérément la mort d'un patient, reste interdite. En revanche, la loi Claeys-Leonetti, adoptée en 2016, offre un cadre légal pour accompagner la fin de vie dans le respect de la dignité humaine.

Cette loi autorise notamment l'euthanasie passive, qui consiste à arrêter les traitements jugés inutiles ou disproportionnés, lorsque ceux-ci ne font que prolonger artificiellement la vie. Elle permet également la sédation profonde et continue jusqu'au décès, dans les cas où la souffrance du patient est réfractaire à tout autre traitement. Les patients peuvent rédiger des directives anticipées pour exprimer leurs volontés en cas d'incapacité, et désigner une personne de confiance pour les représenter.

Depuis 2023, le débat sur l'aide à mourir a pris une nouvelle ampleur. La Convention citoyenne sur la fin de vie, réunie à l'initiative du gouvernement, a recommandé une évolution vers une légalisation encadrée de l'aide active à mourir. En mai 2025, un projet de loi a été adopté en première lecture à l'Assemblée nationale. Ce texte prévoit la possibilité, pour les personnes atteintes d'une maladie grave et incurable avec un pronostic vital engagé, de bénéficier d'une aide à mourir. Cette aide serait strictement encadrée par des équipes médicales, et accompagnée d'un renforcement des soins palliatifs ainsi que de la création de maisons d'accompagnement.

Il est important de distinguer les différentes pratiques liées à la fin de vie. L'euthanasie passive, déjà autorisée, consiste à laisser mourir en arrêtant les soins. La sédation profonde est également légale et permet d'endormir le patient jusqu'à son décès pour soulager ses souffrances. En revanche, le suicide assisté, où le patient provoque lui-même sa mort avec l'aide d'un médecin, reste interdit, bien qu'il soit au cœur des discussions actuelles.

Ce sujet soulève des enjeux éthiques majeurs : le respect de la liberté individuelle, la dignité face à la souffrance, mais aussi les risques de dérives, de pressions sociales ou familiales, et l'importance d'un accès équitable aux soins palliatifs sur l'ensemble du territoire.

Un élément particulièrement important à considérer, selon nous, concerne la référence aux textes bibliques sur ce sujet.

Pour élargir le débat

Il est pertinent d'examiner ce que la Bible exprime concernant la mort physique, étant donné que de nombreux chrétiens considèrent cette œuvre comme la Parole de Dieu. Une première analyse sur le thème de la mort a déjà été proposée dans l'annexe ANN110 : La mort selon les enseignements bibliques.

Selon notre analyse, la question centrale demeure celle des événements post-mortem, sujet faisant l'objet d'un débat considérable. Pour cette étude, nous nous appuierons sur la Bible en tant que source principale et présenterons explicitement ses affirmations concernant l'existence d'une forme de vie après la mort.

Selon les enseignements bibliques, l'être humain prépare son avenir dans la vie après la mort par ses choix terrestres. Les expressions « royaume de Dieu » ou « royaume des cieux », fréquemment

employées dans l'Evangile selon Matthieu, sont utilisées par le Messie Jésus pour évoquer cette perspective spirituelle. Ainsi, les décisions prises durant l'existence influencent le destin éternel de chacun.

Selon les enseignements du Messie Jésus, il apparaît que le destin éternel d'une personne est déterminé au moment de sa mort. Cependant, il demeure possible, jusqu'à la dernière minute de la vie terrestre, de modifier cette destinée.

Les Evangiles relatent le cas d'un homme condamné à la crucifixion aux côtés du Messie Jésus. Parmi les deux brigands, l'un se tourne vers le Messie Jésus avec un cœur repentant. Il lui adresse alors cette parole pleine de promesse, rapportée dans Luc 23.43: « Je te le dis en vérité, aujourd'hui, tu seras avec moi dans le paradis. » L'autre, en revanche, reste fermé à l'appel du salut. Il rejette l'offre de grâce du Messie Jésus, et par ce refus, il se prive de l'entrée dans le royaume de Dieu.

Dans cette perspective où la possibilité d'être sauvé in extremis existe, la mort revêt une importance majeure. Il n'est pas uniquement question de la disparition physique. En effet, pour l'individu déjà sauvé, la situation demeure inchangée. Toutefois, priver une personne qui ne l'est pas encore de cette ultime opportunité représente une responsabilité significative aux conséquences potentiellement graves.

Imaginez un instant que des hommes, émus de compassion et refusant de supporter la vue de cet homme cloué sur sa croix, lui proposent une issue expéditive et indolore pour abréger son calvaire. Il aurait été perdu pour l'éternité !

Aussi longtemps que la vie persiste, il existe une possibilité d'espérance, non pas nécessairement pour poursuivre son existence terrestre, mais celui de transformer son éternité. Ce brigand, en quelques instants de lucidité et de foi, est passé de la condamnation à la promesse du paradis.

Cet aspect du problème revêt une importance particulière. Le législateur tient compte de la mort physique et cherche à réduire les souffrances des patients en fin de vie, mais il omet de considérer un élément fondamental : la notion d'éternité.

La loi française sur l'euthanasie

La France a franchi un tournant historique en matière de fin de vie avec l'adoption en mai 2025 d'une nouvelle loi sur l'aide à mourir, qui légalise sous conditions le suicide assisté et l'euthanasie.

Ce que prévoit la nouvelle loi

La loi repose sur deux volets :

Renforcement des soins palliatifs : Création de maisons d'accompagnement, unités pédiatriques, équipes mobiles, et un plan décennal doté de 2,7 milliards d'euros.

Légalisation de l'aide à mourir : Le patient peut demander une aide active à mourir, encadrée par des critères stricts.

Conditions pour bénéficier de l'aide à mourir

Le patient doit être majeur et résider de manière stable en France, être atteint d'une maladie grave et incurable avec un pronostic vital engagé, subir des souffrances constantes et insupportables, malgré les traitements, être apte à exprimer un consentement libre et éclairé.

Procédure médicale

La demande est évaluée par trois médecins, un délai de réflexion est imposé, le patient peut se rétracter à tout moment, l’acte peut être réalisé à domicile, à l’hôpital ou dans un lieu adapté, le patient doit absorber lui-même le produit létal, sauf en cas d’incapacité physique.

Clause de conscience

Les médecins peuvent refuser de participer, mais doivent orienter le patient vers un confrère. Toute entrave injustifiée peut être sanctionnée.

Ce texte, adopté par l’Assemblée nationale, doit encore être examiné par le Sénat. S’il est validé, ce sera l’une des réformes sociétales les plus marquantes depuis le Mariage pour tous en 2013.

Que dit la Bible ?

La question de l’euthanasie n’est pas abordée explicitement dans les textes bibliques. Toutefois, elle est parfois rapprochée des notions de suicide ou d’homicide. Cette étude se propose d’analyser les informations présentes dans la Bible à ce sujet.

Voici donc une réflexion biblique en trois volets sur des sujets délicats : l’euthanasie, le suicide, et le meurtre. Chacun soulève des questions profondes sur la vie, la souffrance, et la responsabilité humaine.

L’euthanasie : compassion ou transgression ?

La Bible ne parle pas explicitement d’euthanasie, mais elle affirme que Dieu est le maître de la vie et de la mort :

« Tu ne tueras point » — Exode 20.13

« Il tient dans sa main l’âme de tout ce qui vit » — Job 12.10

« Ne sois pas insensé : pourquoi mourrais-tu avant ton temps ? » — Ecclésiaste 7.17

Bien que la mort puisse être imminente, l’induction délibérée de la fin de vie n’est généralement pas considérée conforme à la doctrine religieuse. Toutefois, les textes bibliques ne préconisent pas d’acharnement thérapeutique : il n’existe aucune obligation de prolonger inutilement la souffrance, et la cessation de l’assistance artificielle ne constitue pas une euthanasie, mais permet simplement le déroulement naturel du processus de fin de vie.

Conclusion : La vie est sacrée, même dans la souffrance. Mais la compassion ne justifie pas l’acte de donner la mort.

Le suicide : désespoir humain, espoir divin

La Bible mentionne plusieurs suicides (Saül, Achitophel, Judas), mais sans toujours les condamner explicitement. Pourtant, elle insiste sur la valeur de la vie :

« Ne savez-vous pas que votre corps est le temple du Saint-Esprit ? » — 1 Corinthiens 6.19-20

« Il va y avoir une résurrection tant des justes que des injustes » — Actes des apôtres 24.15

Le suicide est vu comme une grave erreur, mais pas un péché impardonnable. Dieu comprend les détresses mentales et offre la consolation et l’espoir de la résurrection.

Conclusion : Le suicide est une tragédie, mais la grâce divine peut encore atteindre ceux qui ont sombré dans le désespoir.

Plusieurs personnages bibliques se sont donné la mort, souvent dans des contextes de désespoir ou d'honneur :

Judas Iscariote : Après avoir trahi Jésus, il se pend (Matthieu 27.5).

Saül et son écuyer : Se suicident après une défaite militaire (1 Samuel 31.4-6 ; 1 Chroniques 10.4-5).

Achitophel : Se pend après que son conseil n'est pas suivi (2 Samuel 17.23).

Zimri : Met fin à ses jours en incendiant le palais (1 Rois 16.18).

Samson : Meurt en détruisant le temple des Philistins, un acte vu comme sacrificiel (Juges 16.26-30).

La Bible ne condamne pas explicitement le suicide dans ces récits, mais elle valorise la foi, la repentance et la confiance en Dieu dans les moments de détresse. Le suicide est souvent présenté comme un acte de désespoir, de perte de foi ou de sacrifice, mais jamais comme une voie recommandée.

Le meurtre : la transgression ultime

Le meurtre est clairement et fermement condamné dans toute la Bible :

« Tu ne tueras point » — Exode 20.13

« Si quelqu'un verse le sang de l'homme, par l'homme son sang sera versé » — Genèse 9.6

« Quiconque hait son frère est un meurtrier » — 1 Jean 3.15

Même la haine est assimilée au meurtre dans le Nouveau Testament (Matthieu 5.21-22). La violence, même légale ou sociale, est vue comme une offense à Dieu.

Conclusion : Le meurtre est une violation directe de la volonté divine. Il détruit non seulement une vie, mais aussi l'image de Dieu en l'homme.

L'euthanasie est-elle assimilable à un suicide ou à un meurtre selon la Bible ?

La Bible ne traite pas directement de l'euthanasie moderne, mais elle offre des principes clairs sur la valeur de la vie, la souveraineté de Dieu, et le respect du corps humain. Pour répondre à la question : l'euthanasie est-elle assimilable à un suicide ou à un meurtre selon la Bible ? Voici une analyse fondée sur les textes bibliques et les interprétations chrétiennes.

L'euthanasie : entre suicide et meurtre ?

L'euthanasie est souvent définie comme un suicide assisté ou une mort provoquée par autrui, ce qui la place à la croisée des deux concepts.

Assimilable au suicide ?

Oui, si la personne demande ou provoque sa propre mort, même avec aide médicale.

La Bible enseigne que « l'homme n'est pas maître de sa vie ni de sa mort » (Ecclésiaste 8.8).

Le suicide est vu comme un acte de désespoir ou de rébellion, un meurtre contre soi-même.

Assimilable au meurtre ?

Oui, si une autre personne provoque la mort, même avec consentement.

« Tu ne tueras point » — Exode 20.13

« Si quelqu’un verse le sang de l’homme, par l’homme son sang sera versé » — Genèse 9.6

Selon certains théologiens, l’euthanasie est une transgression morale, car elle viole le principe de la sainteté de la vie humaine, que Dieu seul peut donner ou reprendre.

Nuance : compassion et souffrance

Il est important de noter que la Bible ne demande pas d’acharnement thérapeutique. Suspendre un traitement qui ne fait que prolonger la souffrance n’est pas considéré comme un meurtre, mais comme un accompagnement vers une mort naturelle.

Conclusion

Dans la perspective biblique, certains actes liés à la fin de vie ou à la violence sont interprétés selon des principes théologiques clairs :

L’euthanasie est souvent assimilée à un suicide ou à un meurtre, car la Bible affirme que l’homme n’est pas maître de sa propre mort, comme le souligne Ecclésiaste 8.8 : « L’homme n’a point de pouvoir sur le jour de la mort ».

Le suicide est considéré comme une forme de meurtre contre soi-même, en contradiction avec le commandement divin : « Tu ne tueras point » (Exode 20.13). Ce principe s’applique à toute vie humaine, y compris la sienne.

Le meurtre est vu comme une transgression grave, car l’homme est créé à l’image de Dieu, selon Genèse 9.6 : « Celui qui verse le sang de l’homme, par l’homme son sang sera versé ; car Dieu a fait l’homme à son image ».

La Bible valorise la vie comme un don sacré, et toute action visant à y mettre fin volontairement est vue comme une violation de l’ordre divin. Cela dit, elle appelle aussi à la compassion, à la compréhension du désespoir, et à la grâce, même pour ceux qui ont commis de telles fautes.

L’acharnement thérapeutique

Les progrès de la médecine permettent aujourd’hui de maintenir artificiellement en vie des personnes qui seraient autrement décédées. L’arrêt de ces traitements n’est pas considéré comme une euthanasie, mais comme un retour au processus naturel. En France, la loi Léonetti de 2005, renforcée par la loi Claeys-Leonetti en 2016, encadre cette pratique.

La loi Léonetti de 2005
La loi Claeys Léonetti de 2016

Cette analyse montre que le législateur va trop loin avec cette nouvelle loi sur l’euthanasie. Il apparaît que l’individu cherche à exercer un contrôle accru sur les aspects fondamentaux de son existence, notamment la vie et la mort. Dans cette optique, le principe de l’euthanasie peut être perçu comme une volonté d’affirmer une autonomie totale, mais aussi de s’affranchir du rôle de Dieu dans ce domaine.

Comme pour les lois sur le mariage pour tous ou le PACS, on assiste à une éviction délibérée de toute référence spirituelle. L’homme se place au centre, prétendant décider seul de ce qui est juste ou bon, sans égard pour les repères transcendants. Il s’arroge le pouvoir de redéfinir les fondements mêmes de la vie et de la société, en écartant Dieu de l’équation.

Par ailleurs, il convient de reconnaître les avantages offerts par les progrès scientifiques ; dans ce contexte, la loi Léonetti semble s’aligner davantage sur les principes bibliques. L’apôtre Paul déclarait dans Romains 1.22 : « Se vantant d’être sages, ils sont devenus fous. » Cette parole résonne avec une force particulière aujourd’hui. Il ne s’agit pas ici de folie mentale, mais d’une folie spirituelle, celle qui naît du rejet des vérités divines. En prétendant s’affranchir de Dieu, l’homme sombre dans une confusion morale et intellectuelle qui l’éloigne de la sagesse véritable.

Le disciple du Messie Jésus, aujourd’hui, devrait s’affranchir de ces lois et garder comme référence la Parole de Dieu.

« La loi de l’Éternel est parfaite, elle restaure l’âme ; le témoignage de l’Éternel est véritable, il rend sage l’ignorant. » Psaumes 19.7.

LEXIQUE

La loi Claeys-Léonetti de 2016 — La loi Claeys-Léonetti de 2016 est une évolution de la loi Léonetti de 2005, toutes deux centrées sur les droits des patients en fin de vie. La loi Léonetti de 2005 interdit l’acharnement thérapeutique en proscrivant l’obstination déraisonnable.
INF140 · https://schilo.org/inf140-la-loi-claeys-leonetti-de-2016/

La loi Léonetti de 2005 — La loi Léonetti du 22 avril 2005 est une loi française relative aux droits des malades et à la fin de vie. Elle a été conçue pour encadrer les pratiques médicales en fin de vie, sans légaliser l’euthanasie.
INF139 · https://schilo.org/inf139-la-loi-leonetti-de-2005-2/

Les romains — En l’an -63 av. J.-C. le général romain Pompée, envahi le territoire d’Israël et prend Jérusalem.
INF004 · https://schilo.org/inf004-les-romains/

YHWH — Le tétragramme YHWH est le nom propre de Dieu utilisé dans la Bible hébraïque. Nom de Dieu : YHWH est considéré comme le nom le plus sacré de Dieu dans le judaïsme.
INF038 · https://schilo.org/inf038-yhwh/

POUR ALLER PLUS LOIN

THÈME	Euthanasie https://schilo.org/theme/euthanasie/
THÈME	Société https://schilo.org/theme/societe/
SÉRIE	Les faits de société https://schilo.org/serie/les-faits-de-societe/
ÉTUDE PRÉCÉDENTE	FDS003 - Le mariage homosexuel https://schilo.org/fds003-le-mariage-homosexuel/

GENÈSE 49.10

« Le sceptre ne s'éloignera pas de Juda, ni le bâton de commandement d'entre ses pieds, jusqu'à ce que vienne Schilo, et que les peuples lui obéissent. »

Pourquoi « Schilo » ?

Le terme « Schilo » apparaît dans la Genèse, au sein de la bénédiction de Jacob sur ses fils. Il est généralement traduit par « celui à qui cela appartient » ou « celui qui doit venir » — une prophétie messianique qui annonce un personnage issu de la tribu de Juda, à qui les peuples du monde obéiront. Pour nous, ce nom symbolise notre conviction centrale : Jésus est ce Schilo — le Messie annoncé, fils de David, fils d'Abraham, vers qui pointent toutes les Écritures. Notre site porte ce nom en hommage à cette prophétie et à Celui qu'elle désigne.

SOURCES ET DROITS

Cette étude : © 2026 Schilo — Tous droits réservés. Source : https://schilo.org/fds004-leuthanasie/, exportée le 04/11/2026. La version en ligne peut avoir été complétée depuis.